



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-584

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2024

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2024-10-24-00004 - Arrêté de composition du 24 octobre 2024 (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-09-23-00052 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-255 portant constat de caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 71 rue de Lille à ARMENTIERES (59280) (2 pages)

Page 6

Académie de Lille - Rectorat de Lille

R32-2024-10-24-00004

Arrêté de composition du 24 octobre 2024



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Educatives
Bureau des Politiques à l'Éducation, à la Santé et à la Citoyenneté**

Arrêté fixant la composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

La rectrice de l'académie de Lille

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2022-183 du 15 février 2022 relatif à la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

ARRETE

Article 1^{er} :

La commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est composée ainsi qu'il suit :

Président :

La rectrice de l'académie de Lille ou son représentant, Monsieur Yves Cause, Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional.

Inspecteur de l'Education Nationale :

Titulaire :

Madame Delphine GAILLEGUE, Inspectrice de l'Education nationale, DSDEN du Nord.

Suppléant :

Monsieur Laurent CARTON, Inspecteur de l'Éducation nationale, DSDEN du Pas-de-Calais.

Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional :

Titulaire :

Monsieur Julien DOCHEZ, IA-IPR d'histoire-géographie.

Suppléant :

Monsieur Régis LECLERCQ, IA-IPR de mathématiques.

Rectorat de l'académie de Lille
144 rue de Bavay
59000 Lille
Standard : 03 20 15 60 00
www.ac-lille.fr

Médecin de l'éducation nationale :

Titulaire :

Madame Nathalie TAJAN, Médecin conseillère technique académique.

Suppléante :

Madame Nathalie BLONDEL, Médecin conseillère technique, DSDEN du Pas-de-Calais.

Conseiller technique de service social:

Titulaire :

Madame Marie-Pierre LONGELIN, Conseillère technique académique de service social.

Suppléante :

Madame Aurélie DUBRULLE, Conseillère technique départementale de service social, DSDEN du Nord.

Article 2 :

Les membres autres que le président sont nommés pour deux ans.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 Oct. 2024

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités



Valérie CABUIL

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-09-23-00052

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-255 portant
constat de caducité de licence de l'officine de
pharmacie sise 71 rue de Lille à ARMENTIERES
(59280)

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-255 portant constat de caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 71 rue de Lille à ARMENTIERES (59280)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.5125-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France (M. Gilardi Hugo) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 1942 autorisant la création d'une officine de pharmacie à ARMENTIERES (59280) et attribuant le numéro de licence 59#002027 à ladite officine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 juin 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le courrier en date du 11 septembre 2024, réceptionné le 13 septembre 2024, par lequel Madame Véronique CLERMONT indique que l'officine de pharmacie, sise 71 rue de Lille à ARMENTIERES (59280), cessera définitivement son activité le 30 septembre 2024 à 19h00 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-22 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence qui doit être constatée par le directeur général de l'ARS par arrêté ;

ARRETE

Article 1 – Est constatée, au 30 septembre 2024 à 19h00, la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#002027.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 – Le présent arrêté sera notifié à Madame Véronique CLERMONT.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 septembre 2024

Pour le directeur général et par délégation,
Le sous-directeur de la performance, de
l'efficience, de la qualité de l'offre de soins
et des produits de santé/biologie


Emmanuel SINNAEVE